Programme de formation

05 novembre 2026
11h-14h
Accueil à 10h30

FORMATION A DISTANCE

Harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes : comprendre, prévenir, agir

Point fort de cette formation

Le harcèlement moral et sexuel, ainsi que les agissements sexistes, sont une problématique d'actualité dans le monde du travail, avec une jurisprudence qui continue d'évoluer rapidement. Elle impose à tous les-employeurs, publics comme privés, une vigilance constante. Les-collectivités-territoriales-sont-tout-aussi-concernées-que-les-entreprises. Pour les premières, et notamment pour leurs élu·es, s'y-ajoute-une-exigence-d'exemplarité. L'appréhension juridique « sèche-» de ces problématiques ne suffit pas : la dimension humaine est tout aussi essentielle, et elle doit être prise en charge avant et pendant toute la procédure administrative et judiciaire. Cette demi-journée de formation à distance offriara ainsi aux élu.e.s une approche bi-disciplinaire de la question.

Objectifs opérationnels

- Être capable de se prémunir du harcèlement,
- Détecter une situation de harcèlement,
- Réagir quand un cas de harcèlement moral ou sexuel est détecté,
- Appréhender la notion d'agissements sexistes

Contenu

L'évolution-du droit est, dans ces domaines, très rapide et nécessité une approche fine, des notions et de la-procédure.

-

Les notions de harcèlement

Évolution de la notion

Définitions juridiques des deux types de harcèlement

Le phénomène de harcèlement : le mécanisme, les différents types harcèlement, les facteurs de risques, la notion de processus, ce qui n'est pas du harcèlement.

Centre d'écodéveloppement et d'initiative sociale
10 rue Chevreul 75011 Paris
Tel: 01 41 58 52 40
Association Loi 1901 - Siret 42068662800058 - APE 913E - NAF 9499Z
cedis@cedis-formation.org - http://www.cedis-formation.org

Programme de formation

05 novembre 2026
11h-14h
Accueil à 10h30

FORMATION A DISTANCE

L'obligation de sécurité, une obligation de résultat à la charge de l’employeur ou de la collectivité

- Une obligation générale du contrat de travail
- Les applications spécifiques à la santé mentale
- La charge de la-preuve-- Sanctions - Prévention
- Les acteurs de la prévention : acteurs internes et externes à l’organisation
- Les actions de prévention

L'interdiction des agissements sexistes

- Les contours de cette notion
- Les obligations de l'employeur

Méthode pédagogique et pré-requis

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis.-

Alternance d’apport théoriques, d’illustration et d’échanges.

Les stagiaires seront évalués par les formateurs en début et en fin de formation à partir d'une grille d'indicateurs, afin d’établir leur progression.

Intervenants

Gaëlle Romi - docteur en droit, ancienne conseillère municipale de Clisson

Raphaël Romi - professeur de droit -- avocat et formateur

Public cible

Elu·es et collaborateur·trices d’élu·es, agents de la fonction publique, acteur·trices travaillant avec les collectivités locales (structures privées, associatives…).

-